

PARCOURS FSGT

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA COMPÉTITION

1- INTRODUCTION

Il est à la charge de chaque Président de Club de diffuser et de faire respecter le présent règlement.

Le comité d'organisation, constitué du responsable du club organisateur, du responsable du stand, d'un représentant du comité départemental concerné et du responsable de la compétition à la CFA (Commission Fédérale d'Activité), assure la préparation du Championnat Fédéral, aussi nommé Championnat de France FSGT de Parcours FSGT.

Les règles générales de tir et de sécurité appliquées au Championnat Fédéral de Parcours FSGT sont celles de la FITASC pour le Parcours de Chasse. Dans ce qui suit, les points particuliers du règlement FSGT seront explicités.

Il est rappelé que le port de lunettes assurant la protection des yeux (lunettes de vue acceptables), ainsi que des dispositifs de protection de l'ouïe sont obligatoires.

2- LA COMPÉTITION

2-1 Préparation de la compétition

Le championnat est organisé à une date et un lieu choisi par la CFA, en accord avec le club organisateur. En fonction du nombre de participants, l'organisation du tir peut prendre plusieurs formes.

La compétition doit se dérouler sur 8 parcours, en 150 plateaux sur deux jours, 100 plateaux le Samedi et 50 plateaux le Dimanche.

Le Samedi, la compétition se fait sur 8 parcours de 2 postes, permettant à 8 planches de tirer simultanément. Il y a 4 parcours à 12 plateaux et 4 parcours à 13 plateaux, soit un total de 100 plateaux pour les 8 parcours. Les postes de tir comporteront soit 6 plateaux (4 simples et un doublé), soit 7 plateaux (5 simples et un doublé, exceptionnellement 3 simples et 2 doublés pour des raisons techniques).

Le Dimanche (option 1), la compétition se fait sur 5 parcours de 2 postes, permettant à 5 planches de tirer simultanément. Il y a 10 plateaux à tirer par parcours, soit un total de 50 plateaux pour les 5 parcours. Les 5 parcours peuvent être choisis parmi ceux tirés le samedi, mais dans ce cas, le positionnement des postes doit être différent. Chaque poste de tir comporte 5 plateaux (3 simples et un doublé)

Le Dimanche (option 2), la compétition se fait sur 8 parcours de 1 poste, permettant à 8 planches de tirer simultanément. Il y a 4 parcours à 6 plateaux (24), 3 parcours à 7 plateaux (21) et 1 parcours à 5 plateaux (5), soit un total de 50 plateaux pour les 8 parcours. Les postes de tir comporteront soit 6 plateaux (4 simples et un doublé), soit 7 plateaux (5 simples et un doublé, exceptionnellement 3 simples et 2 doublés pour des raisons techniques), soit 5 plateaux (3 simples et un doublé).

2-2 Dispositions générales

Lors de la réunion d'information du vendredi après-midi, un responsable de planche sera désigné par le club organisateur, en accord avec les clubs participants. Ce responsable aura la charge de présenter les trajectoires des plateaux aux autres tireurs de sa planche, ainsi que de rapporter, en fin de tir, la feuille de marque au secrétariat de la compétition. Les trajectoires des plateaux seront présentées aux tireurs uniquement au premier poste de tir de chaque parcours. Dans le cas où un plateau non tiré au premier poste figure sur le deuxième poste, il sera présenté avant le tir. Les doublés simultanés seront également présentés systématiquement au premier tireur.

Le nombre maximal de tireurs sera fixé en fonction des possibilités et des contraintes des stands accueillant la compétition.

La constitution des planches de tir est réalisée, par tirage au sort, une semaine avant le début de la compétition. Les planches, ainsi que l'horaire de tir, sont diffusées, via Internet, en utilisant le lien Dropbox suivant :

<https://www.dropbox.com/sh/5puihqxbyixntu7/AAA8C7aXufRq0t3PVANI0CJ4a?dl=0>
ainsi que sur les sites de la FSGT concernés (fédéral et départemental).

La CFA Ball-Trap met à disposition du club organisateur un classeur Excel qui permet de préparer et gérer la compétition. Les fonctionnalités suivantes sont disponibles :

- liste des tireurs ayant déjà participé au championnat fédéral dans les trois années précédentes, avec les scores obtenus et leur classement par catégories
- enregistrement des inscriptions
- tirage au sort des planches
- Édition et impression des dossards, avec personnalisation
- Édition et impression des feuilles de marque
- Enregistrement des scores et édition des résultats

Dans le cas où le club organisateur souhaiterait utiliser ses propres outils informatiques, **trois conditions doivent être impérativement respectées** :

- la liste des tireurs licenciés FSGT, comprenant leur numéro de licence, leur année de naissance et leur classement par catégorie, doit être celle fournie par la CFA Ball-Trap (tableau Excel)
- Les tireurs FSGT non répertoriés dans la liste seront insérés dans le tableau Excel (avec numéro de licence et année de naissance), ainsi que les tireurs des options "Découverte" et "Extérieurs" ; Le tableau complété devra être retransmis à la CFA Ball-Trap
- Le classement scratch du championnat doit être transmis à la CFA Ball-Trap, sous forme d'un tableau Excel contenant outre les scores et le classement, les numéros de licence FSGT et l'année de naissance de tous les participants (en particulier pour les nouveaux tireurs licenciés FSGT).

Enfin, la CFA Ball-Trap met à disposition, si nécessaire, le matériel informatique nécessaire (ordinateur + imprimante), ainsi que l'assistance technique pour la mise en œuvre du système.

2-2 Déroulement de la compétition

Entraînement

Le club organisateur et le stand permettront aux concurrents de s'entraîner au moins deux jours avant le début de la compétition (Jeudi et Vendredi).

Le prix des séries d'entraînement sera fixé, en accord avec le stand concerné, par le comité d'organisation. Ce prix, ainsi que les jours d'ouverture du stand pour l'entraînement devront être mentionnés dans le formulaire d'inscription à la compétition.

Remise des dossards

Les dossards, ainsi qu'un lot de bienvenue, pourront être retirés par un responsable de chaque club, à partir de quinze heures, le Vendredi, veille

de la compétition. Lors de la remise des dossards, le responsable de chaque club devra présenter les licences FSGT de ses tireurs engagés dans la compétition.

Le port du dossard est obligatoire pour toute la durée de la compétition. Tout tireur non muni de son dossard sur le pas de tir sera sanctionné d'**un (1) zéro**.

Réunion d'information

Le vendredi, veille de la compétition, une réunion avec les responsables de club est organisée à 17 heures. Lors de cette réunion, des informations pratiques sur le déroulement de la compétition sont communiquées.

De plus, un certain nombre de sujets concernant l'avenir du championnat fédéral sont abordés (dates et localisation des prochains championnats, évolution du règlement ...). Il est important que les clubs participent à cette réunion, car c'est le moyen d'améliorer l'organisation du championnat fédéral et d'aider au développement du ball-trap FSGT en général.

Les représentants des tireurs, qui seront membres du jury seront désignés lors de cette réunion.

Cette réunion fait également office de "réunion de la CFA", car à la fin de la partie "information sur la compétition", les membres de la CFA présents pourront aborder des sujets spécifiques au fonctionnement et à l'organisation de la CFA Ball-Trap.

Jury

Un jury est constitué avant le début de la compétition (réunion d'information). Ce jury comprend :

- le responsable du club organisateur (Président du Jury)
- le responsable du collectif FSGT (membre de la CFA Ball-Trap)
- le responsable du stand
- le responsable des arbitres (arbitre officiel FSGT)
- trois représentants des tireurs (nord, centre et sud)

Le jury a la responsabilité de veiller au bon déroulement technique de la compétition, ainsi que celle de prendre toutes les décisions dans l'intérêt de celle-ci.

Les décisions du jury sont sans appel et exécutoires immédiatement.

Au cas où l'arbitre est concerné par une réclamation, le jugement sera prononcé hors de sa présence. Les jugements sont rendus dès que possible après réception d'une réclamation.

Les membres du collectif peuvent être associés au jury pour certaines décisions.

Le jury se réserve la possibilité d'apporter toute modification qu'il jugera utile pour le bon déroulement de la compétition. Ces modifications

éventuelles seront communiquées le plus tôt possible à l'ensemble des tireurs.

Horaire de tir

L'horaire de tir diffusé une semaine avant le début de la compétition est donné à titre indicatif. En fonction du déroulement de la compétition, cet horaire peut évoluer. Il appartient à chaque concurrent de suivre l'évolution de la chronologie du tir.

Toute absence sur la planche de tir à la suite de trois appels de l'arbitre sera sanctionnée de **trois (3) zéros**. Le secrétariat décidera ensuite de l'incorporation éventuelle du tireur sur une autre planche.

Arbitrage

L'arbitre officiel de la FSGT, membre du Jury, supervise le déroulement de la compétition, et s'assure que le présent règlement est respecté par l'ensemble des concurrents. Il peut être assisté par un ou plusieurs arbitres bénévoles. En particulier, seul l'arbitre officiel et ces assistants sont habilités à effectuer des contrôles de cartouches.

Le principe d'auto-arbitrage est appliqué à tous les championnats fédéraux FSGT de Ball-trap.

Il est recommandé que le club organisateur assure la mise en place d'un "puller" sur chaque parcours. Le "puller" devra vérifier la présence de tous les tireurs figurant sur la feuille de marque, et assurer la démonstration de la trajectoire des plateaux devant être tirés sur le premier poste. Dans le cas où une nouvelle trajectoire est utilisée sur le deuxième poste, elle sera présentée avant le premier tir.

Dans le cas où il s'est avéré impossible de mettre en place un "puller" sur chaque parcours, le tireur "responsable" de la planche devra assurer la présentation des plateaux au premier poste.

La commande de départ des plateaux, l'arbitrage et le marquage seront assurés par un ou deux tireur(s) de la planche en cours, sur la base du volontariat.

Informations aux concurrents

Une liste des participants, précisant leur club d'appartenance ainsi que leur catégorie FSGT, sera affichée dans le club-house. En général, ce document se présentera dans le format A4.

Un tableau, d'une dimension permettant sa consultation par plusieurs personnes simultanément, sera installé à un endroit facile d'accès. Sur ce tableau, les scores réalisés par les concurrents seront affichés au fur et à mesure de leur arrivée au secrétariat de la compétition.

Le classement scratch provisoire sera affiché à la fin de la première journée (100 plateaux).

Les “non présents“ et les abandons

Ils ne donneront lieu à aucun remboursement si le tireur n'est pas présent lors de la compétition, sauf cas de force majeure (incapacité médicale subite, grave problème familiale ...). La décision de remboursement sera prise, dans tous les cas, conjointement par le président du club organisateur et le responsable fédéral (CFA).

Par ailleurs, tout abandon non excusé en cours de championnat, rendra impossible la participation au championnat fédéral pendant les **deux (2) années suivantes**.

Réclamations

Toute réclamation concernant le tir devra être adressée au jury, et portée sur un cahier prévu à cet effet, accompagné de la somme de 30 €, qui sera restituée en cas de bien fondé.

2-3 Classement des tireurs et des clubs

Généralités

Le classement général, appelé également classement scratch, est complété par un classement par catégories. Les catégories donnant lieu à un classement sont les suivantes :

Cadets Garçons (CG), Cadets Filles (CF), Juniors Garçons (JG), Juniors Filles (JF), Dames, Seniors 1, et 2 (S1 et S2), Vétérans 1 et 2 (V1 et V2), Super Vétérans (SV) et Scratch.

Les tireurs ayant obtenu les 3 meilleurs scores au classement scratch, ainsi que dans chaque catégorie, monteront sur le podium. Le premier au scratch se verra décerné le titre de "Champion de France FSGT de Parcours FSGT". Les premiers de chaque catégorie se verront décerner le titre de "Champion de France FSGT de Parcours FSGT- Catégorie x". Les 3 tireurs du podium scratch ne participeront pas au classement par catégories (pas de cumul de classement individuel).

Le classement des clubs est établi en prenant les trois (3) meilleurs scores de chaque club. Le club classé premier se verra décerner le titre de "Club Champion de France FSGT de Parcours FSGT", et les trois membres de l'équipe première se verront décerner le titre de "Champion de France FSGT de Parcours FSGT par Équipes".

Dans le but de faire connaître et promouvoir le Ball-Trap FSGT, le championnat de France FSGT de Parcours FSGT est ouvert à des concurrents non licenciés à la FSGT (option "Découverte" ou "Extérieurs"), sous certaines conditions. Les tireurs désirant participer à ce championnat doivent se conformer à la législation en vigueur s'appliquant à la détention d'armes de chasse ou de tir sportif.

La participation, au titre de la "Découverte" ne peut avoir lieu qu'une seule année, toute participation ultérieure ne pourra se faire qu'en tant que tireur licencié FSGT ou "Extérieurs".

Le montant de l'engagement de l'option "Découverte" est le même que celui des tireurs licenciés, alors que le montant de l'engagement de l'option "Extérieur" est augmentée de 10 €.

Les catégories

Les catégories sont déterminées par le sexe et/ou l'âge.

L'année de la compétition :

- Cadets : moins de 16 ans révolus* au 1^{er} Janvier
- Juniors : de 16 ans révolus* à moins de 20 ans au 1^{er} Janvier
- Seniors : de 20 ans révolus* à moins de 55 ans au 1^{er} Janvier
- Vétérans : de 55 ans révolus* à moins de 65 ans au 1^{er} Janvier
- Super-Vétérans: 65 ans révolus* au 1^{er} Janvier

* "révolus" signifie "au 31 décembre de l'année précédente"

Pour tous les tireurs

Une liste des tireurs ayant participé à au moins un des Championnats Fédéraux les 3 années précédentes est diffusée aux clubs participants, en début d'année. Cette liste, est également disponible sur internet (lien Dropbox).

Ces tireurs ont été classés en catégories sur une moyenne d'une, deux ou trois années, suivant leur participation, et selon les modalités décrites dans le document " 20xx-règles de classement du Fédéral Parcours", qui sera diffusé tous les ans, en complément du tableau de classement en catégories des tireurs FSGT.

Remarque : en fonction de la répartition des tireurs dans les différentes catégories, les seuils de passage d'une catégorie à l'autre peuvent évoluer d'une année à l'autre.

Pour les nouveaux tireurs Seniors et Vétérans

Les tireurs seniors et Vétérans FSGT non répertoriés dans la liste mentionnée précédemment, seront classés, **en prenant 4 séries (2 séries à 12 plateaux et 2 séries à 13 plateaux), de la journée de samedi, tirées au sort (50 plateaux)**, et en respectant la règle décrite dans le document "20xx-Détermination des catégories fédérales de Parcours FSGT ". Ce document est également disponible sur internet (lien Dropbox)

Ce classement sera effectué à la fin de la compétition, et communiqué aux concurrents avant le début des barrages.

Pour les tireurs "Découverte" et "Extérieurs"

Les catégories "Découverte" et "Extérieurs" donneront lieu à un classement individuel spécifique si le nombre de participants "découverte" et "Extérieurs" cumulé est au moins de 5. Les tireurs appartenant aux options "Découverte" ou "Extérieurs" n'étant pas licenciés FSGT, ne pourront pas participer au classement des clubs.

Les barrages

Le parcours ou les parcours utilisés pour les barrages seront choisis par le responsable du club organisateur, en accord avec le responsable du stand. Les barrages éventuels pour les trois premières places du scratch, se tireront sur 5 doublés "au coup de fusil" (10 plateaux). En cas de nouvelle égalité, le départage sera fait sur des doublés simultanés, au premier plateau manqué (mort subite), sur le même nombre de plateaux tirés.

Dans tous les cas l'ordre des tireurs sur la planche sera tiré au sort.

Pour le classement par catégories, les mêmes règles seront appliquées.

Il n'y a pas de barrage pour le classement des équipes club. Au cas où plusieurs équipes obtiennent le même résultat, le classement pour les trois premières places sera déterminé en remontant les planches, à partir de la dernière planche tirée.

Les récompenses

Les trois premières places seront récompensées, en médailles FSGT fournies par la fédération, et en coupes, fournies par le club organisateur. Le premier de chaque catégorie recevra le Tee-shirt "Champion de France FSGT" de l'année :

- Scratch
- Seniors 1 - Seniors 2
- Dames
- Vétérans 1 - Vétérans 2
- Super Vétérans
- Cadets Filles et Garçons
- Juniors Filles et Garçons
- Équipes (3 tireurs du même club)

Les trois premiers classés au scratch ne seront pas classés dans leurs catégories respectives (pas de cumul des classements individuels).

Les trois premières places du classement du groupe "Découverte" et "Extérieurs", seront récompensées au gré du club organisateur, mais les récompenses ne devront en aucun cas excéder le niveau de celles des catégories FSGT.

Chaque coupe ou trophée devra comporter une étiquette gravée, généralement collée sur le socle identifiant la compétition.
Les présentations suivantes sont données à titre d'exemple :

Championnat de France FSGT 2019
Parcours FSGT-1^{er} Vétéran 1

Championnat de France FSGT 2019
Parcours FSGT-1^{ère} Équipe

En complément aux récompenses fédérales, et en fonction du bilan financier de la compétition, le club organisateur doit réaffecter une part significative du montant des engagements à des récompenses additionnelles, sous formes de lots divers.

Il est entendu que d'une façon globale, le bilan de la compétition ne doit pas être déficitaire pour le club organisateur. Le club organisateur devra transmettre à la CFA, le bilan financier de la compétition (un modèle, au format Excel est disponible sur Dropbox).

CONDITIONS DE PARTICIPATION

LE CHAMPIONNAT

Il est ouvert, comme Championnat Fédéral FSGT de Ball-Trap, à tous les tireurs des clubs affiliés à la FSGT, et titulaires d'une licence FSGT, **validée* au plus tard un mois avant le premier jour de la compétition**. Il est également ouvert, comme Championnat "Découverte" ou "Extérieurs", aux tireurs non licenciés à la FSGT, respectant la législation en vigueur sur la détention et le transport d'armes de chasse ou de tir sportif (licence de tir sportif ou permis de chasse validé), et désirant connaître le type de compétitions organisées à la FSGT. La possibilité de concourir dans les conditions "Découverte", ne sera possible que lors de la première participation. Toute participation ultérieure ne pourra se faire qu'en tant que licencié FSGT ou "Extérieurs".

* Dans le cas où le tireur FSGT n'est pas, par ailleurs, titulaire d'une licence de tir sportif validée par le tampon d'un médecin, ce tireur devra être en possession d'un certificat médical assurant que ledit tireur ne présente aucun signe de contre-indication à la pratique du Ball-Trap.

LES INSCRIPTIONS

Les tireurs licenciés FSGT devront être engagés par leur club, conformément aux règles fixées par la FSGT organisatrice de l'épreuve fédérale. Le mode opératoire est clairement explicité dans le formulaire d'inscription. Un modèle du formulaire d'inscription est présenté sur les pages suivantes. La somme forfaitaire de 3 € par inscription est retenue par la FSGT pour participer aux frais d'organisation. Le montant restant des engagements des compétiteurs est versé au compte du club organisateur du championnat.

Les inscriptions en formule "Découverte" ou "Extérieurs" doivent être faites par l'intermédiaire d'un club affilié à la FSGT. Le responsable du club en charge de transmettre l'inscription d'un tireur "Découverte" ou "Extérieurs" devra s'assurer que ledit tireur satisfait aux dispositions légales mentionnées dans le chapitre précédent.

Les inscriptions devront être retournées à la FSGT, **impérativement quinze (15) jours avant le premier jour de la compétition**. La date limite d'inscription sera mentionnée dans le formulaire d'inscription.

Le nombre de tireurs étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre d'arrivée des inscriptions validées à la FSGT (formulaire correctement rempli et chèque de règlement joint).

N^{IÈME} CHAMPIONNAT FÉDÉRAL DE PARCOURS FSGT
--

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Attention : Cette fiche doit être parvenue **IMPÉRATIVEMENT** avant le **(date)**

NOM du Club (en toutes lettres) : _____

E-mail _____

NOM du RESPONSABLE : _____

ADRESSE : _____

: _____

: _____

N° TELEPHONE

Tel : _____ Port : _____

NOMBRE DE TIREURS : _____

MONTANT DES ENGAGEMENTS

Tireurs FSGT sauf jeunes : **85 €** x _____ = _____ €

Juniors, Cadets : **55 €** x _____ = _____ €

Tireurs "Découverte" : **85 €** x _____

Tireurs "Extérieurs" : **95 €** x _____ = _____ €

Total = _____ €

Joindre le chèque du règlement des inscriptions à l'envoi, libellé à l'ordre de :
FSGT BALL-TRAP PARIS.

Retourner la fiche d'inscription et le chèque de règlement à :

FSGT BALL-TRAP PARIS
14/16 Rue Scandicci
93508 PANTIN cedex

